



Morsure de chien suite agression

Par **canneval**, le **16/09/2010** à **14:33**

Bonjour,
en faisant mon jogging le 08sep2010; je me suis faite agresser par un chien sur la voie publique , ce chien de type "rott" a surgi de la barrière a demi ouverte du voisin de son propriétaire et m'a sauté dessus alors que j'étais sur la rangée d'en face, j'ai été mordu asse gravement à l'épaule gauche et surtout de plusieurs blessures à l'avant bras gauche qui m'ont valu 3 points de suture à l'avant bras gauche sur une blessure de 5cm et 1 point de suture à l'épaule sur une blessure de 3cm. Grâce à l'intervention du voisin du propriétaire du chien qui a pu chasser le chien et avertir le propriétaire, j'ai été conduit aux urgences par les pompiers suite à l'appel anonyme du propriétaire du chien. A ma sortie des urgences malgré mes douleurs, j'ai essayé de me renseigner sur l'identité de cette personne dont je n'ai pu entendre que le prénom. Merci me faire savoir la procédure à suivre quant aux remboursements des soins, de dommages intérêts suite à 7 jours d'ITT, 5 jours d'arrêt de travail + 1 prolongation de 5 jours suite complication de blessures.

Dans l'attente de votre réponse

Par **mimi493**, le **26/09/2010** à **11:49**

Vous devez commencer par porter plainte auprès des services de police.

Par **Linou_125**, le **08/04/2013** à **14:33**

Bonjour,

je suis dans le meme situation que vous, mais mon accident c'est produit il y a 12 ans. Garder une preuve solide que c'est bien son chien qui vous a mordue (plainte, temoignagne, aveux...), ainsi que vous dossier medicaux, puis sachez que vous avez un delais de 10 ans pour engager des poursuites avec un avocat. Les indemnisations peuve grimpper tres vite, et si vous avez des seqelles plustard, vous pourrez toujours reouvrir votre dossier et demander une nouvelle indemnisation. En tout cas ne faite pas d'accord avec lui ou son assureur!!

CHERCHER un avocat...

Cordialement